

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 071-217104686-20250314-016_2025-DE



SEANCE ordinaire du 14 mars 2025 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 9 Convocation du 04/03/2025

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Stéphane GIRARD, Patrice LARONZE, Benjamin LEDOUX, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : M. Patrick CAMUS = pouvoir à Mme Maria DRABOWICZ
M. Loïc GARNIER = pouvoir à M. Patrice LARONZE
M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Gérard DURAND
M. Patrick JURY = pouvoir à M. Dominique RAVAUT

Absents : Mme Marion ALEXANDRE

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Agnès GRILLOT

Délibération n° 016 2025

Affectation du Résultat cumulé 2024 Budget Commune

Le résultat cumulé pour l'exercice 2024 (avec celui des années antérieures) s'élève à un montant de 178 057,36 € ; il se décompose comme suit :

Excédent de Fonctionnement cumulé 2024	139 833,35 €
Excédent d'Investissement cumulé 2024	38 224,01 €

Il est proposé de l'affecter de la façon suivante :

. Excédent de Fonctionnement reporté - art. 2	=	89 833,35 €
. Excédent d'Investissement - art. 1068	=	<u>50 000,00 €</u>
		139 833,35 €
. Excédent d'Investissement reporté - art. 2	=	15 833,34 €
. Reste à Réaliser 2024 (recettes d'Investissement)	=	<u>22 390,67 €</u>
		38 224,01 €

A l'unanimité, soit 13 voix pour, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés acceptent l'affectation du résultat cumulé 2024 comme indiqué ci-dessus.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

Le Maire, Gérard DURAND